

Délibération n°2025-50

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 avril 2025)**

Date de convocation : 04/04/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel représenté par M. CASAU Henri, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, Mme CLAVIER Hélène, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. ESQUER Philippe donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
M. LABERNADIE Patrick donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert

Secrétaire de séance : M. SASSOUBRE Guy

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS DANS LE CADRE D'ACCROISSEMENTS SAISONNIERS

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Le Président propose, compte-tenu des besoins estivaux, la création des emplois non permanents suivants :

Emplois	Nombre d'emplois créés sur la période						Catégorie hiérarchique, cadre d'emplois, grade	Temps de travail
	14 avril au 30 avril	1er mai au 31 mai	1er juin au 30 juin	30 juin au 31 juillet	1er août au 31 août	1er sept. au 30 sept.		
Agent service Randonnée			1	1	1		C Adjoint technique	Temps complet
Agent services Techniques	1	1	1	1	1	1	C Adjoint technique	Temps complet
Rippeur au service des Ordures Ménagères				3	2		C Adjoint technique	Temps complet
Agent d'entretien des accueils de loisirs sans hébergement				2	1		C Adjoint technique	Temps non complet

Ces emplois seraient pourvus par le recrutement d'agents contractuels en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Les emplois pourraient être dotés d'un traitement afférent à un indice majoré compris entre 366 et 425.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

DÉCIDE - la création des emplois non permanents tels que présentés ci-dessus ;
- que ces emplois seront dotés d'un traitement afférent à un indice majoré compris entre 366 et 425 ;

AUTORISE le Président à signer les contrats de travail ;

ADOpte l'ensemble des propositions du Président ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

